

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 13 (1937-1938)
Heft: 20

Artikel: Gruppenaufgabe Nr. 5
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

materiale era trasportato da distaccamenti portatori della forza di 15—20 uomini, che impiegavano $2\frac{1}{4}$ — $2\frac{1}{2}$ ore di marcia e ridiscendevano a Iffigenalp dopo una fermata di 15 minuti nella capanna. Il trasporto di questo materiale di rifornimento mediante slitte attraverso il pendio dell'«Eggen» non sarebbe stato possibile e l'altra pista più a sud dell'Eggen, meno ripida, non era praticabile per il pericolo di lavine.

L'impraticità del trasporto di salita con slitte trascinate dalla truppa dovrebbe essere stato sufficientemente provato dai tentativi che sono già stati fatti e che non dovrebbero più essere ripetuti nei prossimi corsi. Questi ultimi, a malgrado del probabile prolungamento, saranno sempre troppo corti per potervi ancora perdere del tempo con delle nuove prove. Delle direttive ufficiali che escludessero ulteriori tentativi di trasporto con questi mezzi inadatti nei prossimi corsi sarebbero da desiderare. È invece raccomandabile, quando il corso si svolge su terreno adatto, di munire il distaccamento di alcune bestie da tiro e da soma o di prevedere l'affitto di alcune di queste.

Un'altro insegnamento che si può ricavare da queste prove è quello dell'importanza che acquistano le filovie di trasporto nell'alta montagna durante l'inverno. Esso non solo risparmiano intere colonne di portatori ma permettono di assicurare anche in caso di grandi neviccate o di grave pericolo di lavine, il rifornimento in sussistenza e munizione. È quindi da prendere in considerazione l'idea di incoraggiare la costruzione di simili filovie di trasporto nelle regioni di frontiera mediante i crediti per la creazione di occasioni di lavoro. K. E.

Gruppenaufgabe Nr. 5

Führungsaufgaben für Minenwerfergruppenführer
(«Schweizer Soldat» Nr. 17 vom 5. Mai 1938.)

Lösungsvorschlag von Wm. Heidelberger, Art.Pk.Kp. 4, Solothurn

(Diese Lösung entspricht mit Ausnahme kleinerer Unterschiede der Lösung des beurteilenden Offiziers.)

Maßnahmen und Befehle in der Bereitstellung:

1. Geschütz hier in Stellung, allgemeine Richtung (nach Orientierung des Richters); Distanz 40; Wurfgranaten, Ladung 1.

2. Maßnahmen:

Messen der Entfernung zum Graben,
zum Wasserreservoir,
zur Scheunenauffahrt.

Gemessene Distanz zum
Graben = 550 m Distanzzahl = 26
Reservoir = 620 m Distanzzahl = 32
Auffahrt = 720 m Distanzzahl = 39

(mit Berücksichtigung evtl. Höhenunterschiede zwischen Geschütz und Ziel).

3. Befehle (Einrichten mit Richtkreis):

- a) Zielpunkt Richtkreis, Seite!
Kontrollmessung! Seite!
Seite anschreiben!
Wurfgranaten, Ladung 1
Distanz 32, Feuer auf Befehl!
(Bereitstellung auf Wasserreservoir, weil das mittlere der 3 Ziele.)
- b) Seite 500 weniger!
Wurfgranaten, Ladung 1
Distanz 26, Feuer auf Befehl!
- c) Bereitstellung, Seite 300 mehr!
Wurfgranaten, Ladung 1
Distanz 39, Feuer auf Befehl!

4. Ueberlegung und Maßnahmen:

Die drei Lager für die Grundplatte sind auf diese Art vorbereitet worden, was mit einer rascheren Feuerbereitschaft gewährleistet. Die verschiedenen Grundplattenstellungen werden markiert.
Kontrolle der Munition; wenn nicht genügend, ergänzen aus Depot im Walde.
Bedienung ruhen lassen.
Beobachtung des Vorgeländes, speziell des Vorrückens der eigenen Truppe.

5. Beobachtung:

Die Truppe stößt ohne Widerstand bis zum Graben vor. Dieser ist also vom Gegner nicht besetzt. Sobald unsere Leute über denselben hinaus vorgehen wollen, werden sie durch Feuer niedergehalten durch Automaten in der Nähe des Reservoirs.

Gegenfeuer des eigenen Zuges hat keinen Erfolg, da Gegner eingegraben. Den genauen Standort der Waffe kann ich von hier nicht erkennen.

6. Befehl:

Kanonier X hierher! (Munitionsträger oder Ueberzähliger.)
«Sie machen sich bereit, um in jenem Graben, den Sie dort sehen, Beobachtungsposten zu beziehen. Sie stellen sich so auf, daß wir einander gut sehen können. Sie beobachten, sobald wir schießen, die Granateinschläge und geben mir durch Winken mit einem weißen Notizblock bekannt, was sie gesehen haben.

Die Beobachtung ist mir wie folgt durch ein- oder mehrmaliges Hochstoßen des Blocks bekanntzugeben:

Schuß links vom Ziel: Einmaliges Hochstoßen

Schuß rechts vom Ziel: Zweimaliges Hochstoßen

Schuß vor dem Ziel: Dreimaliges Hochstoßen

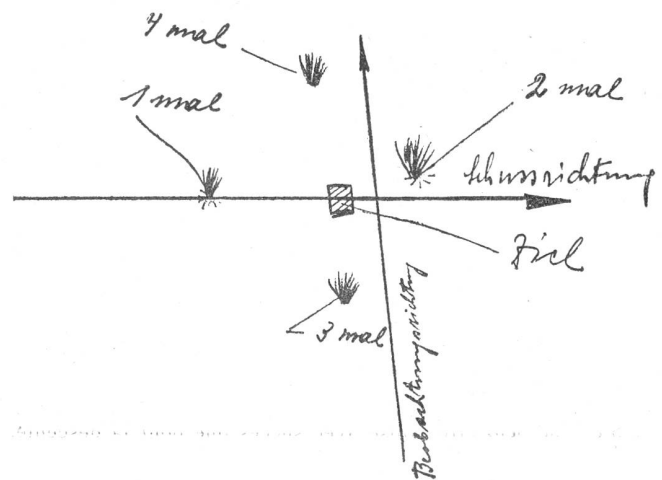
Schuß hinter dem Ziel: Viermaliges Hochstoßen

gesehen von Ihrem Standort!

Ein Winken meinerseits heißt: zurückkommen!

Sie winken mir die Beobachtungen, bis der nächste Schuß einschlägt!

Zur Erläuterung gebe ich Ihnen hier ein Schema!



7. Weitere Maßnahmen:

Ich beobachte weiter und sehe, wie die Gruppe links ca. 100 m vor dem Reservoir infolge Flankenfeuer von der Scheunenauffahrt her zu Boden muß.

In diesem Moment kommt ein Melder mit schriftlichem Befehl: «Mg hinter Reservoir hindert Vorwärtskommen der Kp. Vernichten!»

8. Befehl an Kanonier X:

«Kan. X sofort in den Graben dort drüben zur Beobachtung, Standort des Mg von unsern Leuten erklären lassen, los!»

9. Befehl an Bedienung:

Geschütz Bereitstellung!

Wurfgranaten, Ladung 1!

Distanz 34, Feuer auf Befehl! Ich warte, bis Kanonier X im Graben angelangt ist und gebe den Befehl:

1 Schuß! Ich schieße mich von hinten an das Ziel heran, weil der Zug links nur 100 m vor dem Reservoir liegt.

10. Weitere Kommandos nach den gemachten Beobachtungen!

11. Bis der erste Schuß fällt, vergehen 3 Minuten.

Wäre gute Beobachtung vom Standort des Minenwerfers aus möglich, würde die Seitenbeobachtung wegfallen, somit könnte der erste Schuß innert einer Minute abgegeben werden. *

Eine sehr gute Lösung sandte ein:

A envoyé une très bonne solution:

Ha inviato una **buonissima** soluzione:

Wm. Heidelberger Walter, Art.Pk.Kp. 4 Solothurn, UOV Solothurn.

Gute Lösungen erhielten wir von:

Nous avons reçu de **bonnes** solutions de:

Ricevammo **buone** soluzioni da:

MW Kpl. Hediger Fritz, Geb.Füs.Bat. 33 St.Kp. Langnau i. E., UOV Langnau.

MW Kpl. Neukom Aug., St.Kp. Füs.Bat. 107 Dübendorf, UOV Glatt- und Wehntal.

Wm. Zöffel Otto, Münster (Grbd.), UOV Rorschach.
Kpl. Schläpfer O., 1/83, Stein (App.).

Brauchbare Lösungen lieferten:
Solutions **utilisables** fournies par:
Presentarono soluzioni **possibili**:

MW Kan. Studer Hans, St.Kp. 5 Bat. 3, Grafenried (Bern).
MW Kpl. Kohler Theodor, Murg (St. G.), UOV St.-Galler Oberland.
JK Kpl. Specht Walter, St.Kp.Füs.Bat. 61 Schaffhausen, UOV Schaffhausen.
Wm. Carnier E., St.Bat. 78, Heerbrugg, UOV Rheintal.
JK Wm. Kobelt Ernst, St.Kp.Bat. 75, Kreuzlingen, UOV Kreuzlingen.

La nomination d'un second sous-chef de l'état-major général

Comme on l'a annoncé et comme il était facile de le prévoir depuis un certain temps déjà, le Conseil fédéral a nommé un second sous-chef à l'état-major général en la personne du colonel *Hans Frick*, jusqu'à présent chef de section au Service de l'état-major général.

L'accroissement des tâches qui incombent aux organes chargés d'organiser la défense nationale a nécessité non seulement un renforcement du Service de l'état-major général et la création de nouvelles sections, mais aussi une délimitation rationnelle des compétences et des responsabilités. Le colonel divisionnaire Huber, jusqu'à présent seul sous-chef de l'état-major général prendra la direction des services de l'arrière, alors que le nouveau sous-chef, le colonel Frick, se verra chargé de ceux de l'avant.

Zurichois d'origine, le colonel Frick est né en 1888. Après avoir terminé ses études, il entra en 1914 dans le corps des instructeurs en qualité d'of. instr. d'infanterie. Il a notamment servi sur les places d'armes de Zurich (jusqu'en 1923) et de Berne (jusqu'en 1929). Depuis 1930, il est chef de section au Service de l'état-major général. Comme major, il a commandé le bataillon 98 et comme lieut.colonel le Rgt. carabiniers 12 et le Rgt. Infanterie 28. En 1936 il fonctionna comme chef d'état-major de la division de manœuvres commandée par le colonel commandant de corps Labhart, alors divisionnaire.

Le colonel Frick est considéré comme un excellent officier d'état-major au bénéfice d'une longue expérience. Comme directeur des cours d'état-major, il a déjà pu donner toute sa mesure. A plusieurs reprises il a été délégué pour suivre les manœuvres d'armées étrangères, notamment auprès de l'armée italienne et de la Reichswehr.

Sa nomination a été fort bien accueillie dans tous les milieux militaires.

Vers la solution du problème du haut commandement

Après avoir examiné attentivement, dans des séances précédentes, le problème de la réforme du haut commandement et de la direction de l'administration de l'armée, le Conseil fédéral a approuvé dernièrement les principes généraux qui ont été établis conformément aux décisions de la commission de défense nationale et sur la base desquels l'EMG devra rédiger des propositions précises. Le Conseil fédéral s'est toutefois réservé expressément le droit d'approuver définitivement toutes les mesures à prendre.

Aux termes de ces « principes généraux », il importe avant tout, de tenir compte de la situation des commandants de corps d'armée sous le régime instauré au début de 1938. La nouvelle organisation des troupes

a conféré des attributions particulières à ces officiers, qui ne remplissaient précédemment que les fonctions d'inspecteurs et de directeurs de manœuvres. L'unification envisagée équivaudra à un progrès considérable. Elle permet de tirer parti de ce changement de situation et de régler clairement la « question de la subordination » pour la plus grande partie de l'armée. Le général Wille avait déjà recommandé de subordonner directement les écoles de recrues et de sous-officiers d'infanterie aux commandants de division, placés, à leur tour, sous la direction des commandants de corps d'armée considérés comme chefs responsables.

Donnant suite à une proposition du chef d'arme de l'infanterie, la commission de défense nationale s'est également prononcée dans ce sens. Dans les autres armes, l'instruction des recrues et des cadres resterait du ressort des chefs d'arme, qui seraient subordonnés eux-mêmes à un « chef de l'instruction », poste à créer. Cette mesure contribuerait à simplifier et unifier le haut commandement.

Le fait que des inspecteurs spéciaux ne sont plus chargés de contrôler l'aptitude des troupes à la guerre aurait bientôt des inconvénients si l'on ne nommait pas un inspecteur d'armée chargé de remplir cette importante mission. Cet inspecteur d'armée, directement subordonné au chef du Département militaire fédéral, serait chargé de veiller sur la formation du soldat afin que celle-ci et l'instruction tactique fussent uniformes dans toute l'armée. Il exercerait aussi la fonction de vice-président de la commission de défense nationale.

De par la nomination d'un quatrième colonel commandant de corps d'armée, qui n'aurait pas à assumer un commandement absorbant, mais à qui incomberaient des pouvoirs d'inspecteur valables pour toute l'armée, on arriverait ainsi, le moment venu, à désigner un général sans opérer de mutations importantes.

Pour clarifier encore la situation, tous les services qui passent à l'EM d'armée en cas de mobilisation générale devraient relever du chef de l'EMG, tandis que les autres services du DMF seraient réunis en un « groupe administratif ».

Cette solution permettrait au surplus de passer facilement du régime de paix au régime de guerre. Demeureraient directement subordonnés au chef du Département militaire fédéral: les trois commandants de corps d'armée, l'inspecteur de l'armée, le chef de l'Etat-Major général, le chef de l'instruction, le chef du groupe administratif et le chef du service technique. Ces collaborateurs directs et responsables du chef du Département se répartiraient les nombreux dicastères et commandements d'une façon judicieuse en tenant largement compte de l'organisation prévue pour le service actif. Enfin, on donnerait à la commission de défense nationale qui compterait seulement un membre supplémentaire, une plus grande compétence pour toutes les questions intéressant l'armée.

L'Etat-Major général établira des projets définitifs en s'inspirant de ces principes généraux. Etant donné la complexité du problème, ce travail devra être fait avec le plus grand soin.

Quoique présentant aussi quelques défauts, cette solution comporte beaucoup d'avantages et si elle doit se réaliser, une nomination du colonel Wille, en qualité de « chef de l'instruction » ne serait pas pour nous surprendre, tandis qu'on confierait au colonel Labhart le poste d'inspecteur d'armée, mais la Suisse romande n'y trouverait pas son compte et le colonel Guisan ne semble-t-il pas tout désigné pour cette importante fonction?